



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU SOMMAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2025-2026-2027

Prenez avis que le sommaire de la 2^e année du rôle triennal de l'évaluation foncière de la Ville de Saint-Amable, pour l'exercice financier 2025-2026-2027, a été déposé au bureau du greffe, le 8 septembre 2025.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, situé au 575 rue Principale, à Saint-Amable.

Conformément à l'article 74.1 de Loi sur la fiscalité municipale (R.L.R.Q., c. F-2.1), toute personne ayant un intérêt peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision, tel que prévue par la section I du chapitre X de cette Loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- 1) être déposée avant le 1^{er} mai 2026;
- 2) être déposée par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé, à l'endroit suivant:

Direction des finances
Ville de Saint-Amable
575 rue Principale
Saint-Amable (Québec) J0L 1N0

- 3) être faite au moyen du formulaire prévu à cette fin et disponible en ligne sur le site Internet de la Ville au <https://www.st-amable.qc.ca/services/aux-citoyens/role-devaluation-fonciere/>
- 4) être accompagnée de la somme d'argent exigible en vertu du *Règlement 171 concernant la tarification de certains services* de la MRC de Marguerite D'Youville pour le dépôt d'une demande de révision à l'égard d'une propriété inscrite au rôle d'évaluation foncière.

Pour obtenir plus de renseignements concernant le dépôt d'une demande de révision, communiquez avec la direction des finances au (450) 649-3555.

Donné à Saint-Amable, ce 23^e jour de septembre 2025.

Maxime Dupuis
Greffier adjoint